

**Dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre des  
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

**SAFIMET France**

**38190 VILLARD-BONNOT**

**PARTIE 1**

**Résumé non technique**



## 1. IDENTITE DU DEMANDEUR

---

\* Structure administrative du demandeur :

\* **Raison Sociale :** SAFIMET FRANCE  
Adresse du siège social : 4 rue de la Doua  
69100 VILLEURBANNE

SIREN : 811 850 718  
N° RCS : RC LYON B 811 850 718  
Code APE 4672 Z  
Capital : 10 000 €

\* Adresse du site objet de la demande :

Adresse : Zone Industrielle Grande Ile  
Rue du Docteur Marmonnier  
38190 VILLARD-BONNOT

\* Signataire de la demande :

Nom : **M. Francesco RICCIARDI**  
Qualité : Gérant de la société SAFIMET France Sarl

\* Personnes en charge du dossier :

Nom : **M. Fabien ESNAULT**  
Qualité : Technico-commercial et Coordinateur du projet

La présentation de l'organigramme de la société SAFIMET ainsi que les capacités techniques et financières figurent dans la partie 3 du dossier.

## 2. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

---

La société SAFIMET S.p.A., créée en 2001 par 3 associés, est une société italienne spécialisée dans la valorisation de déchets dangereux et non dangereux contenant de l'or, argent, platine, palladium, rhodium.

La société SAFIMET S.p.A. dispose d'une usine de traitement à Arezzo en Italie, avec une capacité de traitement de déchets de 1 200 tonnes par an. Les déchets traités proviennent de différents secteurs industriels parmi lesquels : Bijouterie, Traitement de surface, Pharmaceutique, Électronique, Automobile, etc. L'usine produit également des sels de métaux précieux, utilisés dans l'industrie du traitement de surface.

Afin de développer ses activités et de répondre aux demandes de ses nombreux clients en France, la société SAFIMET S.p.A. a créé en 2015, une filiale française, la société SAFIMET France Sarl.

La société SAFIMET France aura pour principale mission d'organiser l'acheminement des lots de déchets en provenance de l'ensemble du territoire français vers son site de transit en France puis de prendre en charge et organiser l'exportation de ces mêmes déchets vers l'usine de valorisation en Italie.

L'objectif étant de simplifier pour les clients français la procédure d'exportation de déchets dangereux vers l'Italie (procédure de notification) mais aussi de rationaliser les transports vers l'usine de valorisation.

La société SAFIMET S.p.A. a donc pour projet d'implanter un site de transit de déchets dangereux et non dangereux sur la commune de VILLARD-BONNOT, dans l'Isère (38).

Ce site de transit, exploité par SAFIMET France sarl, sera donc principalement dédié aux opérations de stockage temporaire des déchets (transit) et de prélèvement d'échantillons pour analyse.

Les déchets dangereux et non dangereux seront stockés dans un bâtiment d'une surface de 980 m<sup>2</sup>. Aucun déchet ne sera entreposé en extérieur.

Le site disposera d'équipements permettant l'homogénéisation de certains lots de déchets afin de pouvoir prélever des échantillons représentatifs pour analyse.

Ces équipements seront constitués de :

- o un four de fonte de 25 kg / jour ;
- o un broyeur/ tamiseur d'une capacité de 200 kg/ jour ;

Les quantités maximales de déchets en transit sur site seront les suivantes :

CODES DECHETS	DÉSIGNATION DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	EXEMPLE DE DECHETS STOCKES	SYMBOLES ET PHRASES DE RISQUES ASSOCIEES	QUANTITE MAXIMALE STOCKEE (en kg, en t ou en L)	TECHNIQUE D'HOMOGENÉISATION ÉCHANTILLONNAGE
<b>10 - DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES</b>					
<b>10 06</b>	<b>déchets provenant de la pyroméallurgie du cuivre</b>				
10 06 04	autres fines et poussières	Poussières affinage cuivre	/	3T	-
<b>10 07</b>	<b>déchets provenant de la pyroméallurgie de l'argent, de l'or et du platine</b>				
10 07 01	scories provenant de la production primaire et secondaire	Réfractaires, creusets, etc.	/	2T	Broyage
10 07 03	déchets solides provenant de l'épuration des fumées	Filtres usagés, etc.	/	2T	-
10 07 04	autres fines et poussières	Balayures, pépins, etc.	/	2T	-
10 07 05	boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées	Boues de filtres, etc.	/	2T	-
10 07 99	déchets non spécifiés ailleurs	Pinceaux, balais, etc.	/	2T	-
<b>11 - DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX</b>					
<b>11 01</b>	<b>déchets provenant du traitement chimique de surface et du revêtement des métaux et autres matériaux (par exemple, procédés de galvanisation, de revêtement de zinc, de décapage, de gravure, de phosphatation, de dégraissage alcalin et d'anodisation)</b>				
11 01 09*	boues et gâteaux de filtration contenant des substances dangereuses	Hydroxydes métalliques	/	10T	-
11 01 10	boues et gâteaux de filtration autres que ceux visés à la rubrique 11 01 09	Boues métaux précieux	/	5T	-
11 01 11*	liquides aqueux de rinçage contenant des substances dangereuses	Bains Au, Ag, Pt, Pd, Rh	H400, H410 (bains or, bains Rhodium, bains Palladium)	10T	Agitation
11 01 12	liquides aqueux de rinçage autres que ceux visés à la rubrique 11 01 11	Solutions Au, Ag, Pt, Pd, Rh	/	2T	Agitation

CODES DECHETS	DÉSIGNATION DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	EXEMPLE DE DECHETS STOCKES	SYMBOLES ET PHRASES DE RISQUES ASSOCIEES	QUANTITE MAXIMALE STOCKEE (en kg, en t ou en L)	TECHNIQUE D'HOMOGENÉISATION ÉCHANTILLONNAGE
11 01 16*	résinés échangeurs d'ions saturés ou usés	Résinés Au Ag Pt Pd Rh	H301, H331, H400	2T	-
11 01 98*	autres déchets contenant des substances dangereuses	Filtres papiers, etc.	/	2T	-
11 01 99	déchets non spécifiés ailleurs	Déchets divers	/	1T	-
<b>11 03</b>	<b>boues et solides provenant de la trempe</b>				
11 03 01*	déchets cyanurés	Chiffons avec cyanure, etc.	H300, H310, H330, H400, H410, H411	1T	-
<b>12 - DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES</b>					
<b>12 01</b>	<b>déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques</b>				
12 01 03	limaille et chutes de métaux non ferreux	Fabrication bijoux, composants précieux	/	1T	Fonte
12 01 05	déchets de matières plastiques d'ébarbage et de tournage	Composants ratés	/	1T	-
12 01 09*	émulsions et solutions d'usinage sans halogènes	Solutions d'usinage de métaux précieux	/	1T	-
<b>15 - EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS</b>					
<b>15 02</b>	<b>absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection</b>				
15 02 02*	absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses	Papiers-chiffons production Bijoux, composants	/	5T	-
15 02 03	autres que ceux visés à la rubrique 15 02 02	Papiers-chiffons production Bijoux, composants	/	1T	-

CODES DECHETS	DÉSIGNATION DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	EXEMPLE DE DECHETS STOCKES	SYMBOLES ET PHRASES DE RISQUES ASSOCIEES	QUANTITE MAXIMALE STOCKEE (en kg, en t ou en L)	TECHNIQUE D'HOMOGENÉISATION ÉCHANTILLONNAGE
<b>16 - DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE</b>					
<b>16 02</b>	<b>déchets provenant d'équipements électriques ou électroniques</b>				
16 02 16	composants retirés des équipements mis au rebut autres que ceux visés à la rubrique 16 02 15	Processeurs, RAM, cartes mères, connecteurs, etc.	/	10T	Broyage
<b>16 08</b>	<b>catalyseurs usés</b>				
16 08 07*	catalyseurs usés contaminés par des substances dangereuses	Catalyseurs sur charbon, Pots catalytiques, etc.	/	10T	Broyage

La société SAFIMET entreposera également des produits finis (sels et solutions de métaux précieux) destinés à la vente auprès de ses clients spécialisés dans le traitement de surface.

Les quantités maximales stockées seront de :

- 300 kg de cyanures d'argent (en sel) ;
- 10 kg d'aurocyanure (en sel) ;
- et 10 kg de palladium (en solution).

Ces produits seront stockés dans un local sécurisé, disposant d'une ventilation spécifique, qui sera dédié spécifiquement aux produits cyanurés.

Ces activités mettent en œuvre plusieurs installations classées relevant des rubriques qui sont précisées dans le tableau ci-après.

### 3. NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES

Nature de l'activité	n° rubrique	Seuil de classement	Volume prévu de l'activité	Classement	Rayon d'affichage (km)
Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 1313, 2710, 2711, 2712, 2717 et 2719.	2718-1.	A ≥ 1 t	Stockage de déchets dangereux (papiers et chiffons souillés, bains de galvanoplastie, boues, résines, cartes mémoires...) ⇒ Quantité déchets dangereux : 41 tonnes	A	2
Installation de traitement de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances ou mélanges dangereux mentionnés à l'article R.511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2770 et 2793 2. Déchets destinés à être traités ne contenant pas les substances ou mélanges dangereux mentionnés à l'article R.511-10 du code de l'environnement	2790.2	A	Broyage de déchets dangereux en vue de la préparation d'échantillons	A	2
Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782 et 2971	2791	A ≥ 10 t/j DC < 10 t/j	Broyage de DEEE classés non dangereux (cartes électroniques, processeurs, barrettes mémoire, connecteurs), de cendres et de scories ⇒ Quantité de déchets traités : 200 kg/j	DC	/
Toxicité aiguë catégorie 1 pour l'une au moins des voies d'exposition, à l'exclusion de l'uranium et ses composés. 1. Substances et mélanges solides. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : b) Supérieure ou égale à 200 kg, mais inférieure à 1 t	4110-1.	200 kg ≥ DC > 1 t	Stockage des produits suivants sous forme de sels : - Cyanures d'Argent : 300 kg - Aurocyanures : 10 kg ⇒ Quantité totale de produits stockés : 310 kg	DC	/



Nature de l'activité	n° rubrique	Seuil de classement	Volume prévu de l'activité	Classement	Rayon d'affichage (km)
Installation de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélanges de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, autres que celles visées par d'autres rubriques et par la sous-rubrique 2515-2	<b>2515.1</b>	A > 550 kW 550 kW ≥ E > 200 kW 200 kW ≥ D > 40 kW	Broyage et tamisage des bétons réfractaires, des cendres et des scories ⇒ Puissance installée du broyeur inférieure à 40 kW	NC	-
Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques	<b>2517</b>	A > 30 000 m <sup>3</sup> 30 000 m <sup>3</sup> ≥ E > 10 000 m <sup>3</sup> 10 000 m <sup>3</sup> ≥ D > 5 000 m <sup>3</sup>	Stockage de scories, de cendres, de bétons réfractaires et de creusets ⇒ Surface de stockage : 40 m <sup>2</sup>	NC	-
Fonderie de métaux et alliages non ferreux (à l'exclusion de celle relevant de la rubrique 2550).	<b>2552</b>	A > 2 t/j 2 t/j ≥ DC > 100 kg/J	Four de fonte de métaux ⇒ Capacité du four : 25 kg/jour	NC	-
Stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) <b>2. Dans les autres cas et pour les pneumatiques</b>	<b>2663</b>	A ≥ 80 000 m <sup>3</sup> 80 000 m <sup>3</sup> > E ≥ 10 000 m <sup>3</sup> 10 000 m <sup>3</sup> > D ≥ 1 000 m <sup>3</sup>	Stockage de GRV vides. ⇒ Volume stocké : 10 m <sup>3</sup>	NC	-
Installation de transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques	<b>2711</b>	A ≥ 1 000 m <sup>3</sup> 1000 m <sup>3</sup> > DC ≥ 100 m <sup>3</sup>	Stockage de cartes et composants électroniques ⇒ Volume stocké : 20 m <sup>3</sup>	NC	-
Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliages de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712.	<b>2713</b>	A ≥ 1 000 m <sup>2</sup> 1 000 m <sup>2</sup> > D ≥ 100 m <sup>2</sup>	Stockage de chutes et de découpes de pièces métalliques non souillées ⇒ Surface de stockage : 5 m <sup>2</sup>	NC	-

Nature de l'activité	n° rubrique	Seuil de classement	Volume prévu de l'activité	Classement	Rayon d'affichage (km)
Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719.	2716	$A \geq 1\,000\text{ m}^3$ $1\,000\text{ m}^3 > DC \geq 100\text{ m}^3$	Stockage de balayures, boues, bains classés non dangereux... ⇒ <b>Volume stocké : 11 m<sup>3</sup></b>	NC	-
Atelier de charge d'accumulateurs	2925	$D > 50\text{ kW}$	Présence d'un poste de charge réservé au chariot élévateur et présence d'un onduleur pour le secours informatique ⇒ <b>Puissance maximale de courant continu utilisable &lt; 50 kW</b>	NC	-
Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas de la rubrique 3540, dans l'attente d'une des activités énumérées aux rubriques 3510, 3520, 3540 ou 3560 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes, à l'exclusion du stockage temporaire sur le site où les déchets sont produits, dans l'attente de la collecte	3550	$A > 50\text{ T}$	Stockage de déchets dangereux (papiers et chiffons souillés, bains de galvanoplastie, boues, résines, cartes mémoires...) ⇒ <b>Quantité déchets dangereux : 41 tonnes</b>	NC	-
Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement (UE) no 517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) no 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) no 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage). <b>2. Emploi dans des équipements clos en exploitation.</b> <b>a) Equipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg</b>	4802-2.a)	$DC \geq 300\text{ kg}$	Présence d'unités de climatisation > ⇒ <b>Quantité de fluides frigorigènes &lt; 300 kg</b>	NC	-

A : Autorisation

D : Déclaration

DC : Déclaration soumise à contrôle périodique

NC : Non classé

Le rayon d'affichage de 2 km coupe les communes de VILLARD BONNOT, LE VERSOUD, LA COMBE DE LANCEY, SAINT-NAZAIRE LES EYMES, SAINT-ISMIER, BERNIN et SAINT JEAN LE VIEUX.

## 4. ETUDE D'IMPACT

### 4.1. Situation géographique

L'unité de transit de la société SAFIMET France sera implantée sur le territoire communal de Villard-Bonnot, sur un terrain non aménagé et enherbé à ce jour dans la future zone industrielle « Grande Ile », rue du Docteur Marmonnier.

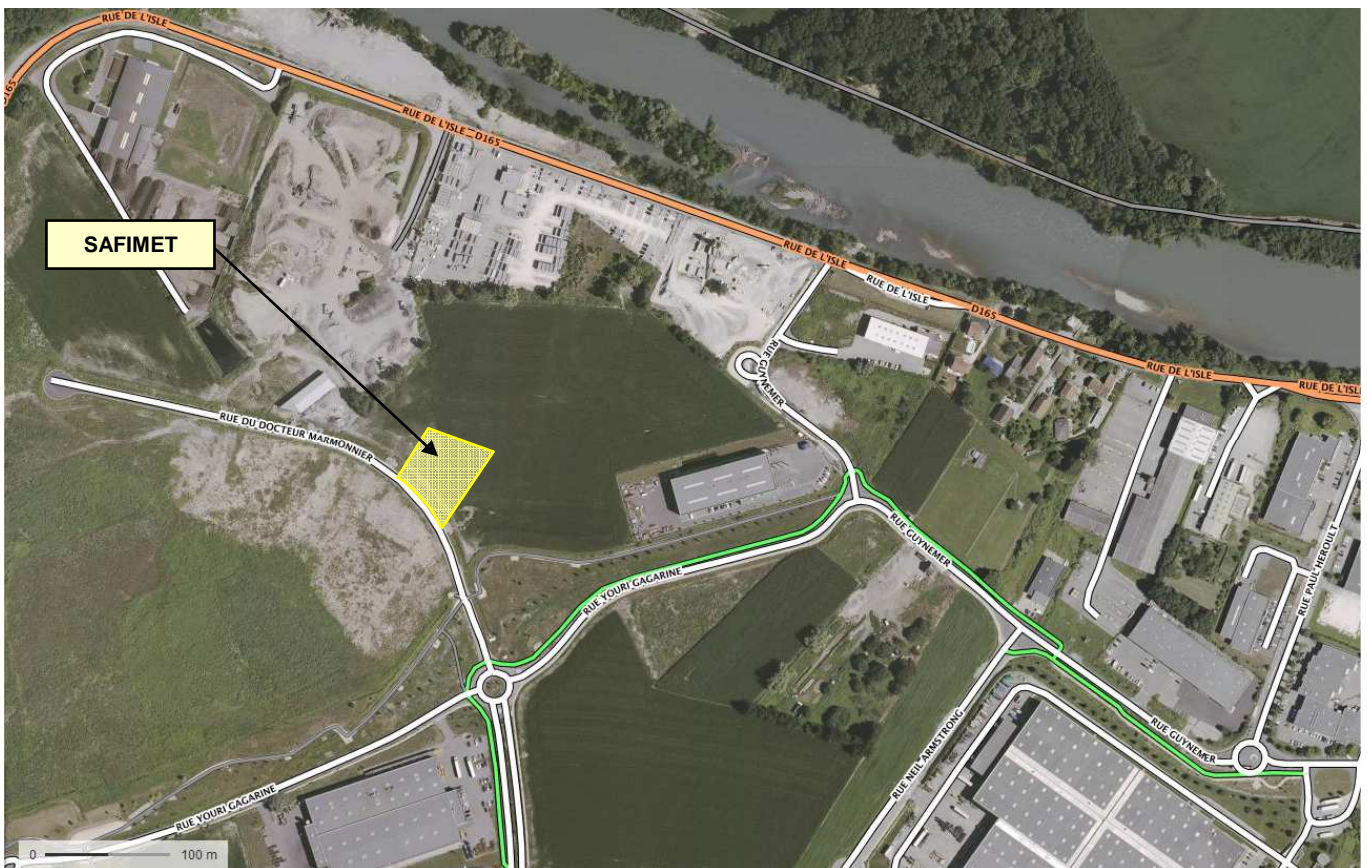
La commune de Villard-Bonnot est située dans le département de l'Isère dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Son territoire s'étend sur une superficie de 5,84 km<sup>2</sup> à une altitude moyenne de 330 mètres.

L'accès à ce terrain se fera par la rue du Docteur Marmonnier. Il fera l'objet d'un aménagement par la commune de Villard-Bonnot.

L'emprise totale du projet, représente une surface d'environ 3 092 m<sup>2</sup>, dont 1 223 m<sup>2</sup> de bureaux et 990 m<sup>2</sup> d'espaces verts.

Le terrain d'implantation est entouré :

- au Nord, par des terrains inoccupés et au-delà par les sociétés MIDALI et ALGECO ;
- au Sud, par l'avenue du Docteur Marmonnier et au-delà par des terrains inoccupés ;
- à l'Est, par la rue Guynemer et au-delà par la société MAZZILLI ;
- à l'Ouest, par un terrain inoccupé puis par la société Transports ALEX.



**Figure 1** : Localisation du site et des routes présentes à proximité

## 4.2. Effet sur l'eau

### 4.2.1. Consommation en eau

L'établissement projeté sera alimenté exclusivement en eau potable par le réseau communal. L'unité SAFIMET ne disposera d'aucune alimentation en eau indépendante (de type forage, puits etc.).

Le réseau eau de ville permettra d'alimenter les différents points type sanitaires et réfectoire.

L'eau potable sera utilisée principalement pour les besoins sanitaires (lavabo, douche, WC, réfectoire) et le refroidissement des lingots. Le sol de l'atelier ne sera pas nettoyé à l'aide d'autolaveuses mais uniquement balayé.

☞ La consommation annuelle en eau potable projetée est estimée à 100 m<sup>3</sup>.

### 4.2.2. Caractéristiques des rejets aqueux

Sur le site de la société SAFIMET, le réseau d'assainissement sera séparatif.

#### ① Eaux usées sanitaires

Ces eaux seront constituées des eaux du type domestique, à savoir : utilisation pour les WC, lavabos, douches et réfectoire (lavabos uniquement).

Elles seront collectées et dirigées vers le réseau séparatif du collecteur intercommunal du SIEC (Syndicat Intercommunal des Eaux Collectées), lui-même se jetant dans le collecteur intercommunal de l'agglomération grenobloise dont l'exutoire est la station d'épuration AQUAPOLE située à SAINT-EGREVE.

Le réseau d'eau sera équipé d'un disconnecteur afin d'éviter tout risque de pollution accidentelle du réseau d'eau potable par retour d'eau provenant de contre pression dans le réseau aval ou à des dépressions dans le réseau amont.

#### ② Les eaux issues des équipements dédiés à l'échantillonnage des déchets

Ces eaux seront constituées des eaux de « process », à savoir : eaux de refroidissement des lingots issus de la fonte des métaux.

Ces eaux seront susceptibles de contenir des matières en suspension, des poussières métalliques et des produits détergents. Elles seront éliminées en tant que déchets, il n'y aura aucun rejet de ces eaux dans le réseau.

#### ③ Les eaux pluviales de toiture des bâtiments

Ces eaux seront issues du ruissellement des toitures du bâtiment. Les toitures représenteront une surface de 1 223 m<sup>2</sup>.

Ces eaux ne seront pas susceptibles d'être polluées. Les réseaux d'eau pluviales toitures des bâtiments, seront dirigés vers les noues enherbées de la zone industrielle, puis vers un bassin de rétention avant de rejoindre l'Isère.

#### ④ Eaux pluviales des parkings et aires de circulation

Les voiries et parkings du site de la société SAFIMET seront imperméabilisés. Les eaux de ruissellement seront susceptibles d'être polluées par des hydrocarbures.

Les surfaces imperméabilisées représentent une surface de 880 m<sup>2</sup>.

Toutes les eaux pluviales de voiries seront dirigées vers un décanteur/ séparateur d'hydrocarbures avant leur rejet dans les noues puis dans le bassin de rétention.

☞ **Compte tenu des dispositions prévues, l'impact du site sur l'eau est considéré comme maîtrisé.**

### 4.3. Effet sur l'air

Le site présentera plusieurs sources de rejets à l'atmosphère.

#### ① Les poussières émises par les opérations de broyage et de tamisage des déchets

La société SAFIMET possèdera un broyeur/ tamiseur d'une capacité de 200 kg / jour qui pourra être à l'origine de poussières.

Ces rejets transiteront vers un filtre manche avant leur rejet en toiture.

#### ② Les rejets issus du four de fonte

L'établissement disposera d'un four de fonte d'une capacité de 25 kg / jour. La fonte des métaux est génératrice de polluants de type :

- les particules (poussières) ;
- les métaux.

Les opérations de fonte auront lieu sous une hotte reliée à une installation de filtration.

#### ③ Les rejets de gaz d'échappement liés au trafic des véhicules sur le site

Le trafic routier (circulation des véhicules légers et des poids lourds) génèrera une pollution atmosphérique caractérisée par les polluants suivants :

- le monoxyde de carbone ;
- le dioxyde de carbone ;
- les oxydes d'azote ;
- les hydrocarbures imbrûlés ;
- les particules.

La circulation sur le site pourra être estimée à 1 à 2 poids lourds par semaine, 2 camionnettes par jour au maximum, ainsi que 4 à 5 véhicules légers par jours.

#### ④ Le dihydrogène libéré lors de la charge des batteries

Les chargeurs de batterie libèrent du dihydrogène lorsqu'ils fonctionnent. Le poste de charge des batteries sera situé au sein du bâtiment de stockage dans une zone aérée, le bâtiment ayant une grande hauteur sous toiture.

#### ⑥ Les installations frigorifiques

La société SAFIMET utilisera des installations de climatisation destinées aux locaux administratifs, fonctionnant avec un HydroFluoroCarbone type R134A ou R407C.

☞ **Compte tenu des dispositions prévues, l'impact du site sur l'air est considéré comme maîtrisé.**

#### 4.4. Impact sur le sol

La société SAFIMET stockera des produits pouvant être à l'origine d'une pollution des sols.

Des déversements accidentels de ces produits lors de leur manipulation et des fuites de carburant ou d'huile de véhicule sur les voiries seront les principales causes pouvant induire des nuisances pour le sol et les eaux souterraines.

L'impact sur l'environnement sera alors fonction de :

- la nature et la toxicité du produit déversé ;
- la dose déversée ;
- la sensibilité du milieu récepteur.

Toutefois, toutes les mesures seront prises pour éviter toute pollution des sols. Le traitement des eaux pluviales (séparateur d'hydrocarbure), l'étanchéité des sols, le stockage des produits sur rétention, la présence d'une rétention au niveau du bâtiment et la formation des opérateurs à la manipulation des produits chimiques (formation au risque chimique et formation à la conduite à tenir en cas d'incident de type épandage accidentel) permettront de maîtriser le risque de pollution des sols et des sous-sols en fonctionnement normal.

☞ **On peut considérer que le risque de pollution des sols est négligeable.**

#### 4.5. Trafic des véhicules sur le site

La circulation des poids lourds et des véhicules légers du site sera génératrice d'une augmentation des flux de circulation.

Le trafic généré par le site se caractérisera comme suit :

- par les entrées et sorties du personnel : entre 4 et 5 véhicules légers par jour ;
- par les entrées et sorties des livraisons et approvisionnements : jusqu'à 2 camionnettes par jour et 1 à 2 poids lourds par semaine.

Tous les chargements et déchargements de matières premières et produits finis se feront à l'intérieur de l'enceinte de l'établissement. L'accès au site d'implantation est suffisamment large pour permettre aux véhicules de faire demi-tour et de ressortir en marche avant.

☞ **Compte tenu des dispositions prévues, l'impact du site sur la circulation est considéré comme maîtrisé.**

#### 4.6. Bruit et vibrations

Les principales sources de bruit issues de l'activité de la société SAFIMET seront principalement liées au fonctionnement du broyeur et à la circulation des véhicules légers, des camionnettes et des camions.

Les mesures qui seront prises pour limiter les émissions sonores sur le site seront :

- L'installation du broyeur à l'intérieur de l'atelier ;
- L'absence de manipulation et d'activité à l'extérieur de l'atelier,
- La garantie des constructeurs sur des niveaux sonores acceptables sur les équipements ;
- l'absence de sirènes périodiques (excepté pour alarme incendie) ;
- le choix des matériaux de construction.

Une campagne de mesures acoustiques a été réalisée en limite de propriété et en zones à émergence réglementée afin de réaliser un état initial. Il apparaît que les mesures ont été en partie influencées par la présence de l'aérodrome de Grenoble LVD à environ 1,6 kilomètres du site SAFIMET (plusieurs passages d'avions lors des mesures).

☛ On peut considérer que l'impact du site lié au bruit sera négligeable.

#### 4.7. Déchets

Le tableau suivant liste les différents déchets qui seront générés par l'activité de la société SAFIMET ainsi que leur mode de stockage.

Des Bordereaux de Suivi des Déchets (BSD) seront émis lors de l'enlèvement et de l'élimination des déchets dangereux et la gestion des déchets d'emballage est conforme à la réglementation en vigueur.

☛ On peut considérer que l'impact lié aux déchets est négligeable

Dénomination du déchet	Type	Producteur	Description du déchet
Poussières	DD	Process (échantillonnage)	Poussières issues du filtre sec de l'installation de broyage
Filtres	DD	Process (échantillonnage)	Filtres issus de l'installation de dépoussiérage
Palettes bois cassées	DND	Stock, conditionnement	Palettes bois cassées utilisées pour stocker les déchets
Tubes fluorescents	DD	Usine	Tubes fluorescents usagés
Toners : Cartouches d'encre	DD	Bureaux	Cartouches d'encres et toners vides
Déchets industriels banals	DND	Bureaux	Contenu corbeilles, emballage papier, papier essuyage mains...
Eau + traces d'hydrocarbure	DD	Usine	Eaux pluviales dans bac débourbeur déshuileur situé à l'extérieur
Déchets plastiques	DND	Usine	Emballages plastiques
Cartons	DND	Stock	Emballages carton
Chiffons souillés	DD	Stock	Chiffons souillés lors des opérations d'échantillonnage



#### 4.8. Impact sur la faune et la flore

Comme l'indique le tableau présenté ci-après, la société SAFIMET sera située hors emprise de toute zone naturelle protégée.

Zonages	Analyse	Incidence(s) et/ou compléments d'étude	Degré de sensibilité
<b>ZNIEFF 1</b>	Six ZNIEFF de Type I se trouvent à moins de 5 km du site	Pas d'incidence	Nul
<b>Zone Spéciale de Conservation (NATURA 2000)</b>	Quatre ZSC se trouvent dans un rayon de 20 km – Les deux plus proches "Hauts de chartreuse" et « Cembraie, pelouses, lacs et tourbières de Belledonne, de Chamrousse au grand Colon » sont à 8 km du site	Pas d'incidence	Nul
<b>Zone de Protection Spéciale (ZPS)</b>	Une ZPS à 20 km – « Avant- pays savoyard »		Nul
<b>Schéma Régional de Cohérence Ecologique</b>	Réservoir de biodiversité et espaces de perméabilité au sein du site étudié : un réservoir situé à moins d'un km du site	Pas d'incidence	Nul
<b>ZNIEFF 2</b>	Le site jouxte la ZNIEFF de Type II « Zone fonctionnelle de la rivière Isère entre Cevins et Grenoble » et 5 autres se trouvent à moins de 10km	Pas d'incidence	Nul
<b>Parc Naturel Régional</b>	"Chartreuse" à 4,5 km	Pas d'incidence	Nul
<b>Zone humide</b>	Onze zones humides se trouvent à moins de 10km du site dont « Les Cloyères » qui jouxte le site	Pas d'incidence	Nul
<b>Réserve Naturelle Nationale</b>	"Haut de Chartreuse" à 8 km au nord du site	Pas d'incidence	Nul
<b>Réserve Naturelle Régionale</b>	Deux réserves sont situés à moins de 20km du site « Etang de haute-jarrie » et « Isles du Drac ».	Pas d'incidence	Nul
<b>Réserve biologique</b>	« Combe de l'If » située à 14km au nord-ouest du site	Pas d'incidence	Nul
<b>Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope</b>	APPB « Marais de Montfort » est situé à environ 6 kilomètres au nord-est du site d'étude. L'APPB « Marais de Sagnes » est situé à 8 kilomètres au nord-ouest du site.	Pas d'incidence	Nul

#### 4.9. Utilisation rationnelle de l'énergie et impact sur le climat

Les énergies utilisées pour le fonctionnement de l'activité sont les suivantes :

- L'énergie électrique pour les utilités (éclairage, chauffage, chariot élévateur électrique...);
- Les carburants pour les véhicules et engins. Cette consommation sera limitée. Toutefois, l'entretien régulier des engins permettra de les régler correctement et de limiter les consommations excessives.

Il est important de rappeler que le site ne disposera pas d'installations de combustion, sources non négligeables de dioxyde de carbone, gaz contribuant au réchauffement climatique.

#### 4.10. Impact sur la santé publique

- Environnement humain

Les bâtiments seront implantés dans une zone réservée aux implantations artisanales et industrielles.

Les habitations les plus proches sont situées à environ 400 mètres au Nord-Est des limites de propriété du site.

- Nuisances liées aux activités

Les dangers potentiels pour les populations riveraines liés à l'activité ont été identifiés principalement au niveau des rejets atmosphériques, il s'agit de :

##### ❶ Les émanations provenant du four de fonte

Les fumées émises par le four de fonte seront collectées et transiteront via un filtre avant rejet.

##### ❷ Les poussières issues du process de broyage de cendres

Le broyage, le mélange et le compactage seront à l'origine de poussières. Le broyeur sera relié à une installation de filtration avant rejet à l'atmosphère.

Un entretien régulier de ces installations sera réalisé afin de s'assurer de l'état et de l'intégrité des filtres.

##### ❸ Circulation routière

Le trafic de véhicules sur le site sera à l'origine de gaz d'échappement.

Les mesures prises pour limiter les rejets polluants dus aux moteurs des véhicules sont les suivantes :

- limitation de la vitesse sur le site ;
- moteurs coupés pendant les phases d'attente, de chargement et de déchargement des produits.

☞ **Compte tenu des produits utilisés et de leur quantité, il est montré que l'exploitation de la société SAFIMET ne sera pas à l'origine de risques particuliers pour les riverains.**

## 5. ETUDE DES DANGERS

### 5.1. Analyse des risques

Une analyse des risques a été réalisée selon la grille de criticité issue de l'arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation, afin de déterminer les scénarios majorants.

Après l'analyse des risques, différents accidents susceptibles de se produire sur le site ont été cotés :

- n°1 : incendie du bâtiment de stockage des déchets ;
- n°2 : épandage accidentel ou renversement de produits chimiques lors de leur réception/expédition.

Après cotation, nous considérons comme scénario majorant, tout scénario compris dans une zone à risque élevé (zone rouge) ou dans une zone à risque intermédiaire (Zone jaune).

Gravité	Probabilité (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
5. Désastreux					
4. Catastrophique					
3. Important				1	
2. Sérieux				2	
1. Modéré					

Seul le scénario incendie du bâtiment de stockage des déchets a fait l'objet d'une modélisation afin d'évaluer les effets sur l'environnement extérieur et les risques de propagation.

Le scénario d'épandage accidentel des produits est également retenu mais ne peut faire l'objet de modélisation, aucun moyen technique ne nous permettant actuellement d'estimer les impacts précis d'une telle situation. Les mesures de protection et de prévention du risque d'épandage accidentel mises en œuvre par la société SAFIMET seront décrites dans le chapitre 5.3.

### 5.2. Détermination de l'intensité des effets des phénomènes dangereux issus de l'incendie du bâtiment de stockage des déchets

Les résultats du scénario incendie du bâtiment de stockage des déchets ont montré que les zones délimitées par le seuil des effets irréversibles sur la vie humaine ( $3 \text{ kW/m}^2$ ) et par le seuil des effets létaux sur la vie humaine ( $5 \text{ kW/m}^2$ ) étaient contenues dans les limites de propriété. En effet, du fait de la présence de murs coupe-feu et de la toiture béton, les flux thermiques seront contenus dans le bâtiment.

Le schéma représentant les flux thermiques issus de cet incendie est présenté en page suivante.

### 5.3. Analyse des moyens mis en œuvre pour éliminer, réduire ou compenser les risques

#### 5.3.1. Moyens de prévention contre l'incendie

La société SAFIMET disposera de différents moyens de prévention contre l'incendie, à savoir :

- Des consignes spécifiques en cas d'incendie ;
- Le stockage des déchets combustibles au sol uniquement ;
- Des consignes d'exploitation :
  - Interdiction de fumer ;
  - Permis de feu pour travaux par points chauds ;
  - Consignes de sécurité ;
  - Formation du personnel ;
  - Murs coupe-feu de degré 2 heures de type REI 60 ;
  - toiture coupe-feu de degré 1 heure de type REI 60 ;
  - Portes donnant vers l'extérieur pare-flammes de degré une heure ;
  - Portes intérieures coupe-feu de degré une heure et munies d'un ferme porte ou d'un dispositif assurant leur fermeture automatique ;
  - Matériaux de structure de classe incombustible « A2 s1 d0 » (incombustibles) ;
  - Exutoires de fumée et gaz de combustion en toiture en cas d'incendie.
- Le contrôle périodique des installations ;
- Mesures et dispositifs contre l'intrusion et la malveillance.

#### 5.3.2. Moyens de prévention contre les explosions

La société SAFIMET disposera de différents moyens de prévention contre les explosions, à savoir :

- Elimination des sources d'inflammation et des points chauds ;
- Prévention du risque lié à l'électricité statique et à la foudre ;
- Equipements ATEX dans les zones à risque.

#### 5.3.3. Moyens de prévention contre le risque d'épandage accidentel

La société SAFIMET disposera de différents moyens de prévention contre le risque d'épandage accidentel de produits chimiques, à savoir :

- Stockage des déchets liquides et des produits chimiques liquides sur rétention individuelles, permettant d'écarter le risque d'incompatibilité entre deux produits ;
- Stockage des produits chimiques au sein d'un local spécifique dédié ;

- Présence d'une rétention au niveau du bâtiment ;
- Formation du personnel manipulant les produits chimiques ;
- Transport des déchets/ produits dangereux par des sociétés de transport agréées au Transport de Marchandise Dangereuse (TMD).

#### **5.3.4. Moyens de protection contre l'incendie**

Les moyens de protection contre l'incendie seront les suivants :

- Désenfumage : les locaux seront désenfumés, le dimensionnement des trappes de désenfumage respectant les 2 % minimum de la surface à désenfumer
- Des extincteurs : Des extincteurs de différents types, adaptés aux risques, seront répartis judicieusement dans l'enceinte de l'établissement
- Des poteaux incendie publics : 2 poteaux incendie sont situés autour du site (poteaux n°10 et n°11 localisés rue du Dr Marmonnier, ayant respectivement un débit de 95 et 100 m<sup>3</sup>/h).

#### **5.3.5. Moyens de protection contre le risque d'épandage accidentel**

La société SAFIMET disposera de différents moyens de lutte contre les effets d'un épandage accidentel de produits chimiques, à savoir :

- Mise à disposition de matériel de lutte contre l'épandage accidentel (boudins absorbant, gants adaptés au risque chimique, etc.) ;
- Mise en place d'un caniveau en point bas du quai de chargement/ déchargement avec vanne d'isolement en position fermée permettant la rétention d'un liquide en cas d'épandage accidentel.

## 6. NOTICE HYGIENE ET SECURITE

---

Des dispositions conformes à la législation du Code de Travail et aux diverses réglementations en vigueur seront mises en œuvre sur le site pour assurer l'hygiène et la sécurité du personnel.